

Comme je l'ai dit lors du débat à l'étape de la deuxième lecture, mon amendement ne vise pas le ministre actuel de la Justice ou le solliciteur général.

L'argument que j'ai invoqué—et je le répète simplement à l'intention des députés qui n'étaient pas à la Chambre hier soir lorsque j'ai parlé de cette affaire—c'est qu'à notre époque de crime organisé, de relations compliquées qui s'étendent au delà des frontières provinciales et nationales, la personne qui doit s'occuper de la seule force de police à l'échelon fédéral, force chargée de la sécurité, doit être le premier légiste de l'État, soit le ministre de la Justice. Établir une distinction entre la direction, la formation, les rapports avec la force et les autres services chargés de l'application de la loi peut à longue échéance susciter des discordes entre les deux ministères à cause des relations insuffisantes entre la force de police disponible, la seule force de police fédérale et l'application de la loi. A mon avis, ce serait une très grave erreur et voilà pourquoi, je propose, appuyé par... On me dit qu'il n'est pas nécessaire qu'un député appuie ma motion:

Que l'article 4 soit modifié par la suppression du sous-alinéa c).

• (4.40 p.m.)

M. Scott (Danforth): Monsieur le président, je prends la parole pour appuyer l'amendement et demander aux membres du comité de l'examiner minutieusement au lieu de réclamer avec agitation la mise aux voix, afin de nous la faire avaler de force, avant qu'un député ministériel nous explique la raison de ce transfert. Nous n'avons obtenu aucune explication qui motive ce transfert. Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont cherché, apparemment en vain, à signaler les dangers inhérents à ce transfert de juridiction. J'avais espéré que le ministre de la Justice nous fasse connaître son opinion et son expérience en ce qui concerne la proposition du gouvernement. Nous aurions alors su les raisons du transfert projeté de la Gendarmerie. Ces raisons pourraient être fort étonnantes si elles étaient exposées au comité.

Mon collègue, le député de Greenwood, a exposé brièvement le malaise que nous ressentons devant ce qu'on cherche à faire ici. Il s'est efforcé de signaler qu'il est impérieux non pas de décentraliser la force policière, mais d'y assurer une coordination de plus en plus grande. Je me souviens qu'en 1962, le député de Greenwood et moi avons agi à titre d'avocats pour notre parti devant la Commission royale d'enquête de l'Ontario sur le

[M. Brewin.]

crime organisé. Nous croyions tout d'abord que l'enquête durerait deux semaines. Néanmoins, plus nous avons approfondi les problèmes du crime organisé, du crime à l'échelle internationale et de l'étendue de son infiltration au Canada, plus la Commission a dû siéger longtemps et plus nous en avons appris.

Nous avons eu l'avantage d'entendre M. Robert Kennedy, alors procureur général des États-Unis. Il ne s'est pas présenté devant la Commission, mais il lui a adressé un vigoureux et magistral mémoire où il exposait les grands problèmes auxquels avaient fait face les États-Unis d'Amérique en tentant de faire disparaître les diverses formes de crime organisé et de crime syndiqué. La grande leçon qui se dégageait de cet exposé, c'était le danger que constitue une force de police inefficace; pourtant, c'est justement ce que le gouvernement a l'intention de créer ici.

M. Kennedy signalait les difficultés qui se posaient aux États-Unis où l'administration d'une ville entière se trouvait corrompue par les forces du crime organisé. Il faisait remarquer qu'il était à peu près impossible de déloger le crime organisé une fois qu'il s'était implanté quelque part. La plus grande coordination possible s'impose entre nos forces policières, et pourtant nous semblons nous engager ici dans une voie tout à fait contraire. L'autre leçon que nous avons retirée de la Commission royale d'enquête de l'Ontario, c'est que le manque de coordination entre les forces policières de nos petites et de nos grandes villes est l'un des grands problèmes qui se posent en Ontario dans la lutte contre le crime. Le même problème se pose dans tout le pays.

Nous nous souvenons tous des critiques, peut-être injustes en partie, subies par la GRC à l'époque de la fameuse affaire Rivard. Ce cas a démontré à son tour le manque de communication et de coordination, ainsi que la nécessité de renforcer ce genre de liaison entre les corps de police. Il nous semble toutefois que le gouvernement fait une proposition fantastique lorsqu'il cherche à retirer la formation, l'administration et le fonctionnement de la GRC à la compétence du ministre de la Justice, qui est chargé de l'exécution de nos lois et de l'administration de la justice dans tout le pays. Comment collaboreront-ils? Entretiendront-ils une correspondance ou quelque chose du même genre? Comment la coordination se fera-t-elle à une époque où, nous le savons tous, les forces du crime cherchent à étendre leur influence au Canada? Nul n'en impute le blâme, mais il est indéniable que cela est en train de se produire. Je ne